

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL

Société de Commissariat aux Comptes,

inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

**SmartFr
SCIC SA
à Capital Variable**

75, Rue Gambetta

59000 LILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31/12/2018

SmartFr, SCIC SA à capital variable

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de ma doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-40 du code de commerce.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En l'application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL

Société de Commissariat aux Comptes,

inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

2.1 Avec la UES SA INITIATIVES ET CITE

Objet : *compte courant*

Modalités : *les avances de trésorerie consenties par votre société à INITIATIVES ET CITE s'élèvent à 6.157 Euros au 31/12/2018. Elles ne sont pas productives d'intérêts.*

2.2 Avec l'Association LA PETITE TOULOUSE

Objet : *compte courant*

Modalités : *les avances de trésorerie consenties par votre société à LA PETITE s'élèvent à 16.076 Euros au 31/12/2018. Elles ne sont pas productives d'intérêts. La provision constituée au cours d'exercices antérieurs pour risque de non recouvrement de cette créance a été maintenue à hauteur de 16.000 euros.*

2.3 Avec l'Association OISEAUX DE NUIT

Objet : *compte courant*

Modalités : *les avances de trésorerie consenties par votre société à OISEAUX DE NUIT s'élèvent à 22.188 Euros au 31/12/2018. Les avances ne sont pas productives d'intérêts. La provision constituée au cours d'exercices antérieurs sur l'intégralité de la créance, est maintenue à 22.188 Euros au 31 décembre 2018.*

2.4 Avec l'Association SMART BE FONDATION

Objet : *compte courant*

Modalités : *les sommes laissées en compte courant par SmartBe à votre société s'élèvent à 105.190 Euros au 31/12/2018. Elles ne sont pas productives d'intérêts.*

Objet : *mise à disposition de personnel refacturé*

Modalités : *les sommes facturées par votre société à SmartBe pour mise à disposition de personnel pour des prestations administratives se sont élevées à 186.138 Euros au titre de l'exercice 2018.*

7

2.5 Avec l'Association SMARTFR OUEST

Objet : compte courant

Modalités : les avances de trésorerie consenties par votre société à SMARTFR OUEST s'élèvent à 56.725 Euros au 31/12/2018. Elles ne sont pas productives d'intérêts. La provision constituée au cours d'exercice antérieurs pour risque de non recouvrement de cette créance, a été augmentée de 7.875 Euros et s'élève à 56.725 Euros au 31 décembre 2018.

2.6 Avec l'Association SMARTFR Gestion de contrats

Objet : compte courant

Modalités : les avances de trésorerie consenties par votre société à SMARTFR Gestion de contrat s'élèvent à 35.432 Euros au 31/12/2018. Les avances ne sont pas productives d'intérêts. La provision constituée au cours d'exercices antérieurs pour risque de non recouvrement de cette créance a été diminuée de 1.552 Euros et s'élève à 35.432 Euros au 31 décembre 2018.

2.7 Avec l'Association SMARTFR Production de Spectacles

Objet : compte courant

Modalités : les avances de trésorerie consenties par votre société à SMARTFR Production de Spectacles s'élèvent à 57.727 Euros au 31/12/2018. Les avances ne sont pas productives d'intérêts. La provision constituée au cours d'exercices antérieurs pour risque de non recouvrement de cette créance a été diminuée de 976 Euros et s'élève à 57.727 Euros au 31 décembre 2018.

2.8 Avec la Société coopérative La Nouvelle Aventure SARL

Objet : compte courant

Modalités : les avances de trésorerie consenties par la société à LA NOUVELLE AVENTURE s'élèvent à 145.271,88 Euros au 31/12/2018. Les avances ne sont pas productives d'intérêts.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL

Société de Commissariat aux Comptes,

inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

2.9 Avec la SCRL MATLEASE

Objet : *compte courant*

Modalités : *les avances de trésorerie prévues sont de 800.000 Euros. Au 31 décembre 2018, les avances consenties à votre société par MATLEASE s'élèvent à 600.000 Euros. Elles ne sont pas productives d'intérêts.*

1.2 Avec la UES SA INITIATIVES ET CITE

Objet : *prestations de gestion administrative*

Modalités : *Des prestations de gestion administratives relatives à la gestion de l'immeuble La Grappe dont l'UES est locataire principal ont été facturées par votre société aux différents locataires pour 150.879 €. En contrepartie, vous avez porté les charges de copropriété correspondantes.*

Fait à Lille, le 03 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés



Rémy AINE